

Rapport alternatif sur le Burkina Faso

Comité des droits de l'homme (CCPR)

Soumis le 03/02/2025

1. Auteur du rapport

Le présent rapport a été préparé par le Service international pour les droits de l'homme (ISHR, www.ishr.ch).

- ISHR est une ONG internationale basée à Genève avec des bureaux à New York et Abidjan. ISHR travaille pour la reconnaissance et la protection des défenseur.es des droits humains, par le renforcement de capacités, du plaidoyer et du contentieux auprès des organismes internationaux de protection des droits humains. Contact: Adélaïde ETONG KAME, Senior Programme Manager (Africa), a.etong@ishr.ch, Antoine TREMBLAY, Africa Fellow, a.tremblay@ishr.ch.

2. Droits violés

Article 2 (droit à l'égalité)

Situation

Lors du dernier examen du Burkina Faso en 2016¹, le Comité a recommandé de protéger les communautés d'éleveurs (peuls) contre les violations des droits humains dont ils sont victimes. Il a également recommandé au Burkina Faso d'amender sa législation afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

La communauté peule, groupe ethnique majoritaire dans le Nord-Est du pays, fait l'objet de discriminations et de stigmatisations. En effet, elle a fait l'objet d'appels au meurtre, d'amalgames avec le terrorisme et d'autres discours haineux en août 2022² sur la plateforme WhatsApp³ sous la forme de messages vocaux enregistrés; cette dérive a été condamnée par le gouvernement et des chefs religieux⁴, sans mener à une enquête. Avant cela, en 2020, des dizaines de personnes peules avaient trouvé la mort dans des attaques dans les villages de

¹ <https://digitallibrary.un.org/record/1312579?ln=fr&v=pdf>

²

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/15/nous-sommes-devenus-les-premiers-suspects-au-burkina-faso-les-peuls-de-plus-en-plus-stigmatises_6141793_3212.html

³

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/18/au-burkina-faso-mise-en-garde-officielle-contre-des-appels-a-l-epuration-visant-les-peuls_6138374_3212.html

⁴

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/burkina-faso/burkina-faso-imams-et-precheurs-musulmans-denoncent-les-discours-haineux_5333875.html

Dinguila et Barga. Entre janvier et mars 2019, 150 personnes peules selon la société civile et 50 selon les autorités ont trouvé la mort en représailles à l'attaque du village de Yirgou (Nord) par des présumés terroristes.

De nombreux groupes sont victimes de discriminations particulières au Burkina Faso. La loi n. 064-2015/CNT⁵ du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso ne reconnaît pas officiellement les associations LGBTQI+. Du fait du contexte social et religieux, certaines personnes LGBTQI+ sont victimes de stigmatisations, d'exclusion et d'agression. En effet, de nombreux meurtres ont été enregistrés au sein de la communauté LGBTQI+, notamment celui de l'artiste franco-algérienne transgenre Ouassila Kharourne en 2022⁶. Par ailleurs, le gouvernement a décidé en juillet 2024 de criminaliser l'homosexualité⁷ et les "pratiques assimilées".

Recommandations

Nous **recommandons** au Burkina Faso d'adopter une loi générale contre toutes les formes de discrimination, y compris sur la base de l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Nous **recommandons** au Burkina Faso de revenir sur sa décision de criminaliser l'homosexualité, conformément à ses obligations conventionnelles en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Article 3 (égalité des hommes et des femmes)

Situation

Lors du dernier examen périodique du Burkina Faso en 2016, le Comité a recommandé au Burkina Faso de favoriser la participation des femmes aux affaires publiques.

Aussi, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dans ses observations finales de 2010 à l'intention du Burkina Faso, a recommandé à l'Etat de faciliter l'accès des femmes à la justice, notamment l'accès à la Commission nationale des droits humains. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a également recommandé de pleinement intégrer les femmes à la vie publique et politique.

⁵ http://www.justice.gov.bf/wp-content/uploads/2021/08/Loi_064_2015_portant_libert_d_association.pdf

⁶ <https://elwatan-dz.com/elle-exerçait-au-burkina-faso-la-scenographe-ouassila-kharoune-assassinee-avant-hier-a-ouagadougou>

⁷

https://www.liberation.fr/international/afrique/au-burkina-faso-lhomosexualite-bientot-interdite-20240712_2HICEAZITNHH5L7362BC6D3IL4/

Enfin, la participation des femmes à la résolution du conflit armé qui sévit au Burkina Faso reste faible, alors qu'elles en sont les premières victimes. Le Plan d'action national intégré pour la mise en oeuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité au Burkina Faso⁸, adopté en 2020 pour la période 2023-2025, reste encore à mettre en oeuvre, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies⁹.

Recommandations

Nous **recommandons** au Burkina Faso de faciliter l'accès à la Commission nationale des droits humains pour toutes et tous, y compris les femmes, afin de permettre un meilleur recours à la justice en cas de violations.

Nous **recommandons** au Burkina Faso de favoriser la participation des femmes à la résolution du conflit armé qui sévit sur le territoire en mettant pleinement en oeuvre le Plan d'action national intégré pour la mise en oeuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité au Burkina Faso (2023-2025).

Article 6 (droit à la vie)

Situation

Lors du dernier examen du Burkina Faso en 2016, le Comité a recommandé au Burkina Faso de garantir la sécurité de la population sur l'ensemble du territoire, de conduire des enquêtes et poursuivre les auteurs présumés de violations des droits humains et, s'ils sont reconnus coupables, les condamner à des sanctions appropriées. En particulier, le Comité a recommandé de veiller à ce que les membres des forces de l'ordre et des forces de sécurité ne fassent pas un usage excessif et disproportionné de la force.

En 2022, le Burkina Faso a connu un coup d'Etat, entraînant la suspension de nombreux droits humains¹⁰ suivie d'importantes violences¹¹ ¹² et un climat général d'insécurité¹³. Un état d'urgence a été déclaré¹⁴.

⁸ <https://1325naps.peacewomen.org/wp-content/uploads/2025/02/PANI-FPS-BF-2023-2025-VF-1-compressed.pdf>

⁹ <https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325%282000%29-F.pdf>

¹⁰ <https://achpr.au.int/fr/adopted-resolutions/548-resolution-sur-les-coups-detat-les-transitions-militaires-et-les-violations>

¹¹ <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/11/burkina-faso-killing-civilians>

¹² <https://www.ohchr.org/fr/statements/2023/11/comment-un-human-rights-office-spokesperson-seif-magango-after-least-40>

¹³ <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/05/burkina-faso-un-human-rights-chief-gravely-concerned-rise-killings-civilians>

¹⁴ <https://www.hrw.org/fr/news/2023/11/08/burkina-faso-la-loi-durgence-cible-les-dissidents>

En 2024, entre 130¹⁵ et 400¹⁶ personnes civiles ont été tuées par des membres d'un groupe armé islamiste lors du massacre de Barsalogo, dans le Centre-Nord du pays. Les personnes tuées avaient été mobilisées par les forces armées régulières pour creuser des tranchées.

En 2023, les forces armées ont commis des massacres, comme dans les villages de Nondin et de Soro (Province du Yantenga) où 223 personnes ont été tuées, dont 56 enfants¹⁷. Certaines écoles ont aussi été réquisitionnées pour être utilisées à des fins militaires par les autorités, notamment une école primaire dans le village de Bougui, dans la province de Gourma, où deux hommes détenus ont été retrouvés morts en 2022¹⁸. Toujours en 2022, une manifestation estudiantine a été réprimée par la police à l'Université Nazi Boni, à Dobo-Dioulasso, plusieurs étudiants ayant été blessés.

En février 2019, des exécutions sommaires commises par les forces armées dans la lutte contre le terrorisme ont fait 146 morts présumés terroristes¹⁹. En décembre 2018, un massacre de personnes peules à Yirgou, qualifié de 'génocide', a fait au moins 210 morts²⁰, sans que la lumière n'ait encore été complètement faite sur les événements et sans que justice n'ait encore été rendue.

Toujours en 2019, deux défenseurs des droits humains, Fahadou Cissé et Hama Balima, membres de l'Organisation démocratique de la jeunesse (ODJ), ont été tués par balles dans la province du Yagha, sans qu'une autopsie n'ait pu être effectuée sur leurs corps afin de faire la lumière sur les circonstances exactes de leurs morts. Les corps sont à ce jour encore conservés à la morgue de l'Hôpital de Bogodogo et les auteurs des assassinats jouissent encore de l'impunité²¹.

Recommandations

Nous **recommandons** au Burkina Faso de mettre immédiatement fin aux exactions commises par les forces armées dans le cadre du conflit armé sur le territoire;

Nous **recommandons** de veiller diligemment à ce que les forces armées prennent toutes les précautions nécessaires afin de ne pas indûment mettre les populations civiles à risque dans le cadre de leurs opérations, que ce soit activement ou par omission; et,

¹⁵ <https://www.hrw.org/fr/news/2024/10/29/burkina-faso-un-massacre-met-en-evidence-lurgence-de-protoger-les-civils>

¹⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacre_de_Barsalogo

¹⁷ <https://www.hrw.org/fr/news/2024/04/25/burkina-faso-larmee-massacre-223-villageois>

¹⁸ https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/eua_2024_burkinafaso.pdf

¹⁹

<https://www.jeuneafrique.com/749340/politique/burkina-le-mbdhp-evoque-des-executions-sommaires-au-cours-doperations-antiterroristes/>

²⁰ <https://lefaso.net/spip.php?article87800>

²¹ <https://actuburkina.net/an-4-de-lassassinat-des-2-militants-de-lodj-les-corps-toujours-a-la-morgue-de-lhopital-de-bogodogo/>

Nous **recommandons** de mener des enquêtes sur les exactions et violations commises et de traduire promptement les responsables en justice, notamment lorsqu'il s'agit de défenseurs des droits humains, conformément à la Loi portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso de 2017.

Article 8 (interdiction des détentions arbitraires)

Situation

Lors du dernier examen du Burkina Faso en 2016, le Comité a recommandé de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les détentions abusives et excessives. De même, le Comité a recommandé qu'en cas de garde à vue ou de détention préventive, que les personnes concernées soient informées de leurs droits, notamment le droit à un avocat et le droit de contacter un proche.

Depuis la transition de janvier 2022, les défenseurs des droits humains du Burkina Faso sont arrêtés arbitrairement, enlevés et/ou conscrits dans les forces armées afin d'être envoyés au front, l'intention dans tous les cas étant vraisemblablement de faire taire toute critique à l'égard du régime.

En août 2024, sept magistrats ont été conscrits par les forces armées pour aller combattre à Kaya, dans la région de Sanmatenga²². Les magistrats, y compris juges et procureurs, visés par les autorités sont ceux ayant pris position en faveur de défenseurs des droits humains ou contre la transition.

En juin 2024, Adama Bayala, Serge Oulon et Kalifara Séré, trois journalistes de Press Échos, l'Évènement et 7Infos, respectivement, ont été arrêtés à Ouagadougou et sont tous portés disparus. Les trois hommes avaient exprimé des opinions critiques de la transition. Le Centre national de la presse Norbert Zongo a estimé que l'objectif de ces attaques était de réduire la presse au silence²³.

En mai-juin 2024, le docteur Arouna Louré, membre de l'Ordre des médecins et du Rassemblement pour le salut national (RSN), une organisation de la société civile, a été victime d'une disparition forcée lors d'un déplacement entre l'Hôpital de Shiphra et le CHU de Bogodogo, à Ouagadougou, intercepté par des hommes en civil²⁴. On est depuis sans nouvelle

²² <https://www.hrw.org/fr/news/2024/08/21/burkina-faso-la-conscription-est-utilisee-pour-punir-des-procureurs-et-des-juges>

²³

<https://www.france24.com/fr/afrique/20231107-burkina-faso-des-journalistes-et-d%C3%A9fenseurs-des-droits-r%C3%A9quisitionn%C3%A9s-pour-d%C3%A9fendre-la-patrie>

²⁴

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240612-burkina-faso-inqui%C3%A9tude-apr%C3%A8s-l-arrestation-du-docteur-arouna-lour%C3%A9-fure-de-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile>

de lui. Le Dr Arouna Louré avait auparavant fait l'objet d'une réquisition forcée de trois mois dans les forces armées à l'automne 2023.

En mars 2024, les autorités ont reconnu avoir arrêté Me Guy-Hervé Kam, avocat au Barreau et fondateur du mouvement Balai citoyen, pour 'atteinte à la sûreté de l'État'²⁵. Pendant six semaines, Me Kam a notamment été détenu *incommunicado*. En juillet 2024, il a été libéré sous contrôle judiciaire²⁶, mais arrêté de nouveau août 2024²⁷ et accusé de complot et d'association de malfaiteurs. Ces atteintes aux libertés fondamentales de Me Kam avaient pour but de décourager ses activités légitimes en tant que défenseur des droits humains. Il y en a eu d'autres. Toujours en mars 2024, Boukaré Ouédraogo, un défenseur des droits humains, a été arrêté. En juillet 2023, Issa Dicko, un travailleur humanitaire de Médecins sans frontières, a aussi été enlevé²⁸.

En décembre 2023, Daouda Diallo, secrétaire général du Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés, avait lui aussi été conscrit et envoyé au front pour combattre. M. Daouda faisait partie de plus de défenseurs et journalistes réquisitionnés sur la base du décret d'avril 2023 sur la mobilisation générale et la mise en garde, dont c'est principalement les défenseurs et autres voix critiques qui en ont fait les frais.

En novembre 2023, Lamine Ouattara, un membre du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), a été enlevé à son domicile à Ouagadougou.²⁹ Il aurait par la suite été enrôlé de force dans les forces armées depuis³⁰.

Recommandations

Nous **recommandons** de mettre fin aux attaques contre les défenseurs des droits humains et notamment de mettre fin aux détentions arbitraires et aux disparitions forcées, conformément à l'article 12 à la Loi portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso, et aux conscriptions de défenseurs; et,

25

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240305-burkina-faso-l-%C3%A9tat-admet-d-%C3%A9tenir-ma%C3%A9tre-guy-herve-%C3%A9-kam-sou-p-%C3%A7onn-%C3%A9-d-atteinte-%C3%A0-la-s-%C3%BBret-%C3%A9-de-l-%C3%A9tat>

26

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/11/au-burkina-le-celebre-avocat-guy-herve-kam-libere-sous-contrôle-judiciaire_6248750_3212.html

27

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/08/02/au-burkina-faso-l-avocat-guy-herve-kam-de-nouveau-arrete_6265165_3212.html

28 <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/burkina-faso/>

29

<https://www.hrw.org/fr/news/2024/02/27/burkina-faso-les-autorites-ont-recours-des-enlevements-pour-reprimer-la-dissidence#:~:text=Le%2029%20novembre%2C%20des%20hommes,d%C3%A9clar%C3%A9%20le%20leader%20du%20mouvement.>

30

https://www.koaci.com/article/2024/08/22/burkina-faso/societe/burkina-faso-la-requisition-est-utilisee-pour-punir-des-procureurs-et-des-juges-selon-hrw_180339.html

Nous **recommandons** d'abroger le décret portant mobilisation générale, compte tenu des effets néfastes sur les défenseurs, sur leur travail et sur l'espace civique en général.

Article 14 (droit à un procès équitable)

Situation

Lors du dernier examen du Burkina Faso en 2016, le Comité a recommandé de garantir de manière effective l'indépendance et l'impartialité de la justice et renforcer les mesures visant à garantir l'accès à la justice.

Depuis la transition de 2022, la procédure de conscription des défenseurs des droits humains, y compris les journalistes et les magistrats, n'est pas toujours transparente et les mécanismes de recours contre une décision ne sont pas toujours efficaces ni équitables. En décembre 2023, Issaka Lingani, un journaliste, et Bassirou Badjo et Rasmane Zinaba, membres du mouvement Balai citoyen, ont tous les trois bénéficié d'une ordonnance suspendant leur conscription au motif qu'elle portait atteinte à leur liberté d'expression, leur liberté de circulation et à leur droit à l'intégrité physique³¹, sans qu'il ne soit clair pourquoi une telle mesure ne soit pas étendue à d'autres personnes conscrites. De même, en août 2023, deux magistrats, sur un groupe de sept, ont obtenu un jugement suspendant leur conscription au motif d'atteinte à leurs libertés fondamentales³²; cette mesure n'a été étendue aux autres magistrats qu'en décembre 2024.

Finalement, en 2019, le panafricaniste franco-béninois Kémi Séba a été arrêté et condamné par la justice burkinabè pour 'outrage au président', en violation de son droit à la liberté d'expression³³.

Recommandation

Nous **recommandons** d'assurer la possibilité d'un recours effectif pour contester les conscriptions forcées des défenseurs.

Articles 19, 21 et 22 (libertés d'expression, de réunion et d'association)

³¹

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/burkina-faso-free-human-rights-defender-daouda-diallo-and-end-discriminatory-conscription-of-independent-voices/>

³² <https://www.hrw.org/fr/news/2024/08/21/burkina-faso-la-conscription-est-utilisee-pour-punir-des-procureurs-et-des-juges>

³³

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/27/au-burkina-la-justice-condamne-le-polemiste-kemi-seba-pour-outrage-au-president_6024170_3212.html

Situation

Lors du dernier examen du Burkina Faso en 2016, le Comité a recommandé au Burkina Faso de garantir la pleine jouissance des droits consacrés, notamment, à l'article 21 du Pacte.

Les défenseurs des droits humains du Burkina Faso opèrent dans un environnement caractérisé par l'absence d'un gouvernement démocratique, constitutionnel et légitime, depuis le renversement en janvier 2022 du gouvernement civil du Président Roch Kaboré par des militaires. Ceci a notamment entraîné la restriction des libertés et des mouvements des défenseurs sur le territoire³⁴.

En avril 2023, le président de la transition a signé un décret portant mobilisation générale et mise en garde³⁵. Ce décret, qui visa à 'défendre l'intégrité du territoire national, restaurer la sécurité sur l'ensemble du territoire et assurer la protection des populations et de leurs biens contre la menace et les actions terroristes', contient des dispositions excessivement vagues et a été instrumentalisé pour permettre aux autorités de la transition de régler leurs comptes avec des défenseurs critiques de la transition.

En 2017, le Burkina Faso a adopté la Loi no. 039-2017/AN du 27 juin 2017 portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso³⁶ et, en 2020, la Commission nationale des droits humains (CNDH) du Burkina Faso a mis en place un Mécanisme national de protection des défenseurs. Déjà à l'époque, la présidente de la CNDH du Burkina Faso avait reconnu les importants défis en matière de protection de l'espace civique et de promotion d'un environnement favorable au travail des défenseurs des droits humains, appelant les différents acteurs à appuyer et accompagner le Mécanisme en tant que premier soutien des défenseurs³⁷. Pourtant, le Mécanisme ne peut pas remplir sa mission sans le soutien matériel et politique des autorités, lesquelles s'en prennent encore aux défenseurs des droits humains.

Recommandations

Nous **recommandons** que le Burkina Faso mette pleinement en œuvre la Loi n°039-2017/AN portant protection des défenseurs des droits humains, garantisse effectivement les droits qu'elle contient et mette fin aux représailles pour la revendication de droits; et,

³⁴

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/06/21/au-burkina-faso-interdiction-de-toute-presence-humaine-dans-deux-zones-d-interet-militaire_6131371_3212.html#:~:text=Sahel-,Au%20Burkina%20Faso%2C%20interdiction%20de%20%5C%5C%2%AB%20toute%20pr%C3%A9sence%20humain

³⁵ https://lefaso.net/IMG/pdf/decret_sur_la_mobilisation_generale-1.pdf

³⁶ <https://servicepublic.gov.bf/storage/documents-officiels/Vwi3Qm0IM3M39D5eukhdOIAqZqtEynRF4i1J5GxE.pdf>

³⁷

<https://ishr.ch/latest-updates/an-effective-protection-mechanism-is-crucial-for-the-implementation-of-the-defenders-law-in-burkina-faso/>

Nous **recommandons** que la CNDH et le Mécanisme national de protection des des défenseurs en particulier soient pleinement opérationnalisés et reçoivent tout le soutien matériel et politique nécessaire pour mener à bien leurs activités.